



**Finances – Economie – Marchés publics
et travaux**

OBJET : Association « Conférence Intermétropolitaine Loire Bretagne » AILB : Retrait

EXPOSE

Par délibération du 28 février 2019, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'adhérer à l'association « Conférence Intermétropolitaine Loire Bretagne » dite AILB.

Pour rappel, l'objet de l'association défini dans ses statuts à l'article 2 est défini comme suit :

- Construire un projet d'aménagement et de développement des territoires non métropolitains situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes ;
- Promouvoir les dynamiques des territoires non métropolitains selon une approche partenariale avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire : Etat, collectivités locales, monde économique, monde associatif

Par délibération du 17 décembre 2022, le conseil communautaire approuvait la convention d'étude expérimentale qui prévoyait une stratégie en deux temps :

->une première phase 2019-2022 : conduite d'étude expérimentale – projet de territoire,
->une deuxième phase 2022-2031 : mise en œuvre d'un plan d'actions décennal devant porté en particulier sur les thématiques portant notamment sur les mobilités décarbonées, la couverture numérique, la formation...

Le budget global de l'association s'élève à plus de 72 000 €. Après avoir baissé la contribution en 2024 et 2025 à 0,12€/habitant, la contribution demandée aux EPCI est fixée pour 2026 à 0,15€/habitant soit pour la communauté de communes en 2026, une somme de 6 919,50 €.

Force est de constater, l'absence de résultat concret. Aussi, il est proposé au conseil communautaire de se retirer de l'association « Conférence Intermétropolitaine Loire Bretagne ».

Conformément aux statuts de l'association, le retrait de la communauté de communes sera effectif dans le respect d'un préavis de 6 mois à compter de la réception de la présente délibération.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Marchés publics et travaux » qui s'est déroulée le 10 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de se retirer de l'association « Conférence Inter métropolitaine Loire Bretagne »,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
2 abstentions (M. Maxime HUPEL – Mme Anne
LEGRAIS-OZBERK)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2026

La secrétaire de séance

Mélaine CHESNOT

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X		X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU			X	P	Mme Sylvie VANRENTERGHEM
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Hubert POTIER
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT	X				

Secrétaire de Séance : Mme Mélaine CHESNOT

M. Michaël VERDIER est arrivé à 17 h 51 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

Mme Jacqueline BOMBRAÏ a quitté la séance à 17 h 56 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAULT